ANNEXE 2

MODÈLE D'ATTESTATION DU « SAVOIR-NAGER » EN SECURITÉ

ANNÉE D'OBTENTION

DE L'ÉDUCATION

NATIONALE,

DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

« SAVOIR-NAGER » EN SÉCURITÉ **ATTESTATION**

définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

L'attestation du « savoir-nager » en sécurité est délivrée par (nom du directeur de l'école ou du chef d'établissement)

Nom :

Date de naissance : ___

Prénom:

École / collège :

Académie:

<u>е</u>

Fait à

Cachet de l'établissement et signature du directeur de

l'école ou du chef d'établissement

Professeur

Professionnel agréé et titre